



# MARDI du RNMH 15 mars 2022



pour un  
enseignement artistique  
accessible

Marie-Claude, Gilles, Stéphane, Marion, Olivier, Michaël, Valéry, Aline, Joseph. sont là. Marie-Claude nous fait part du futur schéma national d'orientation pédagogique (SNOP musique/danse/théâtre) en préparation au Ministère de la Culture, qui sert de base au projet d'établissement des conservatoires classés par le Ministère de la Culture.

Nous regrettons que dans ce SNOP ne figure plus l'obligation de la présence d'un **réfèrent handicap**. Il est bien question d'un vague accueil de tous les publics donc également des personnes en situations de handicaps mais sans précision ou directive. Les présents craignent que, sur le terrain cela ne reste qu'un vœu pieux. Joseph qui a lu les textes remarque qu'il y a bien les phrases "...accueillir les personnes en situations de handicaps" ou "le projet favorise également l'accueil des élèves handicapés" et il est bien question des *dys*, de *l'autisme* mais rien sur les handicaps moteurs ou des handicaps sensoriels, pourquoi ?

La **FNAPEC**, membre du RNMH, invitée aux réunions d'élaboration de ce texte a demandé que soient précisées les conditions de cet accueil avec la présence d'un réfèrent comme indiqué dans un précédent projet qui remonte à environ 2 ans. Mais la raison de ces modifications n'est peut-être dû qu'au fait que le Ministère, lors de sa récente restructuration, a enregistré beaucoup de départs du service **DGCA** chargé de la rédaction de ces textes ?

Michaël fait remarquer que le "*Guide pour un enseignement artistique accessible*" <https://www.culture.gouv.fr/content/download/279467/3230611?version=7> paru en 2020 a été édité par le ministère de la culture. Ce document, bien que très général, une sorte de boîte à outils, il est bien écrit que "*Le conservatoire dispense un enseignement prenant en compte les dysfonctions, dyslexie, dyspraxie, etc... et les déficiences cognitives, visuelles, auditives, motrices et participe ainsi à la politique publique d'inclusion des personnes en situations de handicaps et de vigilance contre les situations de harcèlements quelles qu'elles soient.*"

C'est une très bonne déclaration d'intention qui devrait être détaillée dans le SNOP pour soutenir les conservatoires qui développent des initiatives en accessibilité/inclusivité et engager d'autres à se lancer dans l'aventure.

Un guide n'est pas injonctif mais la loi ou un décret le sont, les bonnes volontés voudraient pouvoir s'appuyer sur un texte plus directif pour convaincre les collectivités de passer outre les difficultés financières qu'entraîne ce nouveau public. Heureusement, sur le terrain, les choses avancent. Espérons que le nouveau SNOP tiendra compte de ces avancements. Au conservatoire une PSH devrait avoir accès au cursus qui lui convient : parcours normal, libre, personnalisé et pas seulement à des ateliers spécifiques.

**Bien d'autres sujets ont été abordés. Il est impossible de tout évoquer dans un billet d'humeur. N'hésitez pas à nous rejoindre et à participer.**

Une autre dimension importante dans le SNOP : le travail en réseau avec les autres conservatoires est encouragé comme avec les associations, les établissements spécialisés pour réduire les coûts et profiter de l'expérience des uns et des autres.

Mais rien n'est gagné, Il faut encore se battre et le RNMH a un rôle de Formation et d'Information par l'organisation de ces RV mensuels (VENDREDI du RNMH) et hebdomadaires (MARDI du RNMH) où s'échangent les bonnes pratiques et s'instaure un dialogue entre adhérents sur leurs problématiques et leurs « recettes de cuisine » pour les résoudre.

**Pour vous inscrire et recevoir les codes de la visio**

**#Zoom correspondante [cliquer ici](#)**

**Rendez-vous le 22 Mars 2022  
pour la suite des aventures des Mardis du**

